

La question corse

La société corse connaît depuis quelques années, qui coïncident grosso modo avec l'arrivée de de Gaulle au pouvoir, une double crise : une crise ancienne liée à une société traditionnelle dominée par des activités pré-capitalistes, résidus de la France du XIXe siècle ; une crise nouvelle qui s'est développée à partir de la pénétration du capitalisme le plus moderne dans l'île en agriculture côtière et dans le tourisme de masse. Le conflit corse actuel, qui se manifeste au travers du mouvement autonomiste, est l'expression de la rencontre, du télescopage de ces deux crises. La société traditionnelle avait trouvé au XIXe siècle un *modus vivendi* avec le capitalisme français. Celui-ci étant garanti à la fois par l'État et les chefs traditionnels de l'île. Or l'arrivée des monopoles a bouleversé cet état de fait ; non que ceux-ci n'aient volontiers reconduit l'accord traditionnel entre le capitalisme et les notables ruraux, mais leur propre développement a créé, par effet d'entraînement, l'expansion d'une nouvelle moyenne et petite bourgeoisie affairiste et d'une nouvelle agriculture locales qui se trouvent de fait écartées de l'entente reconduite... et des bénéfices qui en découlent. Ces nouveaux venus exigent donc, logiquement, un autre partage du pouvoir. Ils se sont faits régionalistes et ils n'ont pas été écoutés. Ils sont donc devenus autonomistes, non sans déclencher des phénomènes incontrôlables, telle la radicalisation de la jeunesse.

L'incapacité de la bourgeoisie rurale à sortir de son rôle strict de protecteur de la paysannerie, c'est-à-dire son incapacité à réaliser une accumulation primitive minimale du capital susceptible de promouvoir le développement de l'économie rurale, reste le nœud de la crise larvaire qui frappe la Corse avec le développement de l'industrie capitaliste. Victime de la concurrence des prix pratiquée par le capitalisme tant industriel qu'agricole, la société archaïque figée en grande partie dans son immobilisme se décompose lentement, tandis que ses fils s'en vont profiter du mouvement nouveau sur le continent ou dans les colonies, où ils seront le fer de lance de l'administration ou de la « mise en valeur » agricole.

C'est cette fusion massive des Corses dans l'ensemble français pour le même profit ou les mêmes difficultés qui rend caduque toute comparaison du sort des Corses avec la colonisation de l'Algérie à laquelle se complaît le mouvement autonomiste.

Les Corses, des plus hautes aux plus basses classes, ont fusionné dans les couches sociales comparables de la formation sociale française, à l'inverse des Indochinois ou des Algériens ou encore des Togolais, qui n'ont jamais été administrateurs sur le continent ou « colons » en Corse !

Quant à la bourgeoisie corse, elle profite de ses positions dans l'appareil d'État pour placer ses clients ; en échange de quoi elle se gagne l'électorat de ceux qui restent et la reconnaissance de ceux qui sont placés par ses soins. Ce premier aspect de l'attitude de la bourgeoisie claniste est complété par sa politique rurale. Elle s'interdit de pratiquer la modernisation des techniques agricoles. Elle complète ainsi sa politique générale de blocage de tout développement capitaliste de l'île. Les résultats de cette politique ne se font pas attendre. Dès 1870, les Corses représentent 7 % des officiers de l'armée de métier, et environ le quart des administrateurs coloniaux de l'Afrique « française » dès avant la guerre de 1914. Dès les années 30, l'île, quant à elle, pourrit sur place. La situation se dégrade de manière impitoyable après la guerre de 1940. Le mouvement de la population montre bien dans toute sa sécheresse l'ampleur du phénomène. En 1872, la Corse compte 258 000 résidents.

En 1968, soit un siècle plus tard à quelques années près, ils ne sont plus que 180 000. Les mouvements autonomistes font même remarquer que parmi ces derniers, il n'y a sans doute que 100 000 Corses de souche. Il est cependant difficile de les suivre sur ce terrain, car à quelle génération faut-il remonter pour être déclaré Corse ?

L'île a atteint son apogée dans les années 1906-1911, avec près de 300 000 habitants, ce qui n'empêche pas l'existence dès cette époque d'un fort mouvement migratoire vers le continent ou les colonies. Les comparaisons régionales prouvent en effet que les premières zones en Corse à être touchées par un exode rural massif sont les plus développées économiquement, telles la Balagne ou la Castagniccia.

Ces régions, mieux intégrées à l'économie de marché, donc plus sensibles à la fluctuation des prix, seront les premières victimes des produits manufacturés et des bateaux à vapeur du port de Marseille.

Au fur et à mesure de la pénétration de la société marchande dans l'île, le même phénomène se reproduit. Cette concurrence entre deux économies est la véritable base de l'exode des Corses qui demeurent de moins en moins nombreux dans l'île elle-même.

A l'inverse du mouvement autonomiste actuel, nous pensons que ce n'est pas dans le XVIII^e siècle qu'il faut supposer les origines de la crise corse, mais bien plutôt dans l'expansion apparente du XIX^e siècle et la crise du début du XX^e.

Autour des années 40, avec le recul des cultures, l'île devient un peu à la fois le domaine du maquis et du berger ; les Corses n'y reviennent que comme retraités. Une petite hôtellerie vivote d'une saison touristique de faible ampleur. Seule Bastia connaît une certaine activité portuaire et semi-industrielle.

Les notables ruraux organisés en clans mènent leur petit monde tranquillement ; ils signent de temps en temps une recommandation pour le fils d'un de leurs clients à leur correspondant continental bien placé. En 1968, alors que la reprise économique s'est amorcée depuis environ dix ans, sur 180 000 locaux, seuls 31 000 d'entre eux d'après la préfecture ont un emploi déclaré.

Encore ces chiffres sont-ils contestables : ainsi la préfecture annonce-t-elle 11 000 exploitants agricoles, alors que les sondages plus sérieux de la Direction départementale de l'agriculture n'en

recensent pas 9 000, parmi lesquels les trois quarts ne le seraient qu'à temps partiel. C'est tout dire sur la situation qui prévalait avant 1958. C'est en effet aux environs de l'arrivée de de Gaulle au pouvoir que les signes évidents d'une reprise se manifestent. Quelques jeunes songent à s'inscrire dans ce qui n'est encore qu'une projection, un pari sur le développement de l'île, cela d'autant plus que les pouvoirs publics laissent espérer qu'ils sont décidés à y mettre du leur. Quelques années plus tard, après avoir vainement espéré en régionalistes, ils exigeront en autonomistes.

Si un train peut en cacher un autre, deux crises peuvent se télescoper...

La situation de la Corse est à ce point délirante que la relance économique s'effectue par l'intermédiaire direct de l'État, qui adopte la création de sociétés d'économie mixte agricole et touristique qui associent les représentants des capitaux français et les notables clanistes.

En 1957 est élaboré le modèle de tous les plans ultérieurs concernant la Corse : le programme d'action régionale. Celui-ci prévoit de faire du tourisme « le levier de la renaissance corse », de mieux utiliser les ressources agricoles, enfin de réduire le coût des transports maritimes avec le continent.

Le 23 décembre 1958, le Conseil des ministres, par un décret publié au *Journal officiel*, approuve les statuts de la Société pour la mise en valeur de la Corse, ou S.O.M.I.V.A.C. Ses objectifs : réaliser les indispensables travaux techniques nécessaires à la modernisation de l'agriculture insulaire, tels les aménagements hydrauliques ou les défrichages de terrains cultivables mais délaissés.

Comme pour sa consœur, créée au même moment, la Société pour l'équipement touristique de la Corse (S.E.T.C.O.), 90% du capital sont entre les mains des représentants du secteur public et du département, le reste, soit 10 %, étant réparti entre les mains des sociétés privées, telle la Société centrale pour l'équipement du territoire et les banques industrielles de l'Afrique du Nord. Par conséquent ces entreprises sont entre les mains de l'État. En réalité, les teneurs de parts de l'État sont des compagnies nationalisées, telles Air France ou la Compagnie générale transatlantique, dont on n'ignore plus depuis bien longtemps que leurs méthodes sont similaires à celles des entreprises privées.

Quoi d'étonnant dès lors si ces sociétés d'économie mixte vont sans omission jouer le jeu de plus offrant, du plus gros capitaliste, avec la bénédiction des chefs de clans qui ne protesteront contre cette politique que faiblement, et encore lorsqu'ils y seront poussés par leurs électeurs. Le mouvement autonomiste appelle les clanistes d'un fort joli calembour, « les élus de la fraude », tant leurs élections se font dans la tricherie, et bien souvent par le bourrage des urnes. Pourtant il faut le dire, au risque de déplaire : on les laisse faire. Mieux même : la population, qui est en apparence la victime, ferme les yeux quand elle ne les ouvre pas pour sourire à ces agissements. La raison en est simple : les clans ont longtemps été les intermédiaires entre les Corses et la société française.

Une grande partie des Corses vivent comme vivaient leurs pères : de retraites, de prébendes, de pensions, de petits crédits ou de postes débloqués par l'activité de la chaîne des représentants du clan qui descendent des maires pour remonter jusqu'aux députés. Ces derniers sont souvent les entremetteurs des autochtones pour leurs propres affaires et les placeurs des enfants sur le continent. Bien sûr, leur propre action va diminuant : la Ve République, il faut le reconnaître, a souvent gêné ou mis fin à des situations acquises par ces réseaux de placement dans l'Administration. Surtout, les Corses se sont considérablement émancipés des clientèles : bien qu'elle en soit plus l'effet que la cause, l'apparition du mouvement autonomiste a eu en cette occasion, comme en quelques autres, une action dynamique dont les effets se sont révélés positifs.

En bref, la Corse s'engageant dans la modernité, ses structures clanistes vont perdre de leur efficacité sans pour autant disparaître. Malgré l'érosion du consensus tacite entre les élus et leurs clients, elles représentent encore une bonne part de l'ancienne Corse. La véritable preuve de l'hégémonie du mouvement autonomiste sera faite le jour où il sera capable, d'une manière ou d'une autre, de casser la machine électorale du clanisme. Cela n'est pas impossible, car l'érosion du clientélisme a été rapide. En 1958, il était encore vigoureux, sans concurrence, lorsqu'il passa les premiers accords avec l'État et les banques dans la S.O.M.I.V.A.C. et la S.E.T.C.O. (la politique de ces deux sociétés est en effet, les actions communes de ces trois partenaires). Sans les clans, rien n'eût été possible. Ainsi, il est du plus haut comique, devant l'explosion actuelle, d'observer les réactions des principaux d'entre eux que recouvrent les étiquettes politiques « radicaux », « U.D.R. » ou « bonapartistes ». Ils

se tournent vers l'État avec un air de reproche, s'efforçant par tous les moyens d'ôter leur épingle du jeu, tout en prétendant, pour ajouter du sel, qu'ils sont des « mal-aimés », qu'on n'a pas voulu, dans les hautes instances, les « écouter », eux qui avaient tout prévu !

La politique de la S.O.M.I.V.A.C. à laquelle ils se sont associés plaide contre eux. Dès sa création, elle semble ne connaître que les intérêts des rapatriés d'Algérie. En réalité, clans, banques privées, compagnies nationalisées et État serviront surtout ceux qui sont déjà bien lotis : les gros investisseurs pinardiens possesseurs de fortes techniques à grand rendement et habitués à user et abuser de la main d'œuvre sous-payée d'Afrique du Nord. Le mouvement autonomiste confond dans une même réprobation tous les pieds-noirs, prouvant par là-même l'incapacité congénitale de ce genre de mouvement de désigner les vrais responsables : car les rapatriés sont loin d'être tous des agriculteurs capitalistes négociants ou exploitants.

Ces pieds-noirs toucheront les premiers lots irrigués de 40 hectares offerts sur le marché de la S.O.M.I.V.A.C. qui les a assainis, défrichés et rendus propres à la culture. Ces terres sont situées sur une ancienne plaine en partie marécageuse et peuplée jusqu'en 1945 de moustiques anophèles porteurs de paludisme. Elles étaient auparavant utilisées comme terrain de pacage par les communautés pastorales du centre de l'île. Les pieds-noirs plantent de la vigne et encore de la vigne. Les gros agrariens vont vite concentrer entre leurs mains l'essentiel de la production : 70 % du vignoble sont la propriété de 300 personnes pour un chiffre d'affaires de 180 millions de francs, contre 30 % qui sont partagés entre 4 300 viticulteurs et dont le chiffre d'affaires n'est que de 40 millions de francs actuels. Le vignoble couvre aujourd'hui 30 000 hectares, dont 20 000 sur la côte orientale ; il n'était que de 6 000 hectares en 1960.

Ce secteur est par conséquent hypertrophié dans le cadre d'un marasme, ou tout au moins d'une stagnation générale.

Les réactions vont pourtant tarder : mais en 1969 les paysans barrent les routes et occupent la mairie de Ghisonaccia, sur la côte orientale, qu'ils accusent de favoriser les pieds-noirs en vendant à bas prix les terres communales.

Si la S.O.M.I.V.A.C. est une réussite du point de vue du capital et de l'État, il n'en est pas de même pour la S.E.T.C.O., ou celle-ci prouve bien pour qui elle a été conçue. Ses opérations consistent

à construire quelques hôtels de luxe payés en grande partie par les deniers publics, qu'elle revend à des prix peu élevés à des entreprises nationalisées telles la Compagnie générale transatlantique ou Air France, ou encore à leurs alliés, tel le Club Méditerranée.

Entre parenthèses, il n'est pas inutile de signaler que les premières nommées sont des représentants au conseil d'administration de ce dernier.

Pourtant, la S.E.T.C.O. reste très en-deça de ses promesses initiales. Il faut dire que le secteur privé verrait d'un très mauvais œil l'État lui faire concurrence dans le domaine touristique, plus encore mettre la S.E.T.C.O. au service des petits hôteliers locaux.

Les capitaux privés restent également très discrets, malgré les projets qui sont les leurs. En effet, ils attendent que l'État réalise les infrastructures indispensables : amélioration des liaisons maritimes et aériennes avec le continent, du réseau routier local, des transports, aides à la construction et aux prix des produits importés. Enfin, les menées autonomistes ne leur sont pas d'un grand encouragement. Ils se contentent donc de conserver les terres de bord de mer achetées pour éviter ou gêner la spéculation, quand ils n'y recourent pas eux-mêmes ! Cela n'empêche pas, bien entendu, quelques affreuses constructions baptisées « hôtels » de dénaturer les sites !

C'est là un des autres aspects positifs du mouvement autonomiste : la peur qu'il crée chez les monopolistes empêche la réalisation de leur projet de rentabilité démesurée.

On comprend mieux ainsi la réaction des Corses, et principalement parmi eux ceux qui ont cru les grandes déclarations sur le développement touristique des hommes d'État ! Les paysans voient leur épargne tomber par le détour du crédit dans la poche de la S.O.M.I.V.A.C. qui l'utilise pour lotir les gros agrariens pieds-noirs. Les petits commerçants voient affluer les clients, mais plus encore les grandes surfaces; les hôteliers locaux constatent la prolifération de nouveaux hôtels (dont ceux de la S.E.T.C.O., créée pour les aider !) : ne se construit-il pas dans l'île, depuis 1965, autant de chambres d'hôtels nouvelles que sur le reste de la façade méditerranéenne ? Les quelques entrepreneurs ou grossistes locaux sont souvent délaissés par les firmes touristiques qui ont leurs propres circuits de commanditaires. Le mécontentement de ces Corses devant une telle situation est bien compréhensible. Ils commencent par espérer, puis, autour des années 67-70, ils déchantent. Dans le premier temps, cet espoir est parfaitement représenté par le mouvement régionaliste, puis devant la déception, les membres les plus militants de ces

couches sociales intègrent puis poussent le mouvement régionaliste, essentiellement l'A.R.C., à se radicaliser.

Les statistiques officielles ont longtemps exprimé le bonheur béat de l'expansion. Combien de fois n'a-t-on pas entendu : « Cela allait mal, ça va mieux ! L'expansion a commencé ! La Corse se développe, rattrape le continent », etc. En réalité, cet optimisme officiel et ces statistiques cachent mal, le plus souvent, la réalité de deux Corses ; l'une qui se meurt : la Corse traditionnelle ; l'autre bien vivante, qu'il faut bien diviser elle-même en deux : la Corse des monopoles et du capitalisme agricole, et la Corse de la petite entreprise.

Citons quelques chiffres éclairants relatifs à l'âge des agriculteurs corses :

Moins de 35 ans	6,21 %
De 35 à 49 ans	27,37 %
Plus de 50 ans	39,24 %
Plus de 65 ans	27,18 %

On voit donc que l'âge des agriculteurs locaux est extrêmement élevé. Cependant, ces statistiques occultent un phénomène important : les exploitants des entreprises agricoles de type capitaliste sont beaucoup plus jeunes ; ils ont en général de 25 à 45 ans, selon les données des enquêtes effectuées par la S.O.M.I.V.A.C. Plus intéressant, le sondage C.E.E. de 1967 qui précise que sur 8 883 exploitants, 12 % le sont à plein temps, 65 % le sont pour moins de la moitié de leur occupation.

Pourtant, ici encore, ce résultat plus net cache toujours la réalité corse. On ne peut déduire, c'est le moins qu'on puisse dire, que la majeure partie des 12 % sont de gros agrariens. Quant à la catégorie des exploitants à temps partiel, elle mêle les retraités qui jardinent à ceux que l'insuffisance de capitaux amène à rechercher une activité d'appoint. De 1955 à 1970, en quinze ans, nombre d'exploitants ont disparu. Les précisions apportées par le sondage C.E.E. et la Direction départementale de l'agriculture indiquent que la montagne a vu disparaître 2 320 exploitations : de 5 400 à 3 080 ; les coteaux sont eux aussi passés de 4 999 à 3 305. Seule la plaine a un solde positif de plus de 350 exploitations nouvelles : elle passe de 1 880 à 2 350. Il n'y a pas d'autres commentaires à faire : la plaine est le domaine de l'agriculture capitaliste en priorité : les

1950



1960



1976



PAULLE

coteaux sont en bonne partie celui de la nouvelle agriculture moyenne ou artisanale de qualité. Mais coteaux et montagne sont surtout les lieux de l'agriculture traditionnelle. Celle-ci connaît de grandes difficultés à l'exception de l'élevage de brebis, dont le lait est recueilli par la société Roquefort. Ainsi, 74 % des surfaces agricoles en montagne, 70 % de celle des coteaux et 55 % de la plaine où la vigne couvre quand même 33 % des surfaces utilisées, sont réservés au pacage. Les vignes couvrent 15 % des coteaux et 10 % des surfaces agricoles en montagne.

Nous voyons donc lentement apparaître trois agricultures dont les frontières ne sont pas toujours sûres. Les toutes petites exploitations se sont mieux maintenues que sur le continent, tout en se restreignant : les exploitations de moins de 10 hectares sont passées de 10 309 à 5 780 en 1970.

Mais toutes exploitations réunies ne contrôlent pas 6 % des terres cultivables. En revanche, les grosses exploitations ont des chiffres comparables à l'ensemble français : les exploitations de plus de 50 hectares sont au nombre de 725 en 1970, contre 260 en 1955. Elles contrôlent 42 % des terres. Entre la toute petite agriculture à la structure foncière éclatée et la grande propriété capitaliste se regroupe incontestablement une agriculture qui est passée de 1 700 exploitations en 1955, à 2 230 en 1970. Ce groupe intermédiaire connaît de multiples difficultés, dont la moindre n'est pas la spéculation foncière.

Les prix des terres agricoles ont connu une hausse intense. Sur le littoral (de 0 à 100 mètres), entre 1953 et 1959, le prix des terres agricoles a été majoré de 50 %. Puis, entre 1959 et 1971, ce prix a été multiplié par cinq. Sur les coteaux, les prix doublent ou triplent entre 1958 et 1964, puis se stabilisent jusqu'en 1968. En montagne, les prix doublent brusquement entre 1959 et 1960, puis connaissent une remarquable stabilité.

En fait, ces prix rendent difficile l'achat de terres pour les petits possesseurs de capitaux, ce qui exacerbe le mécontentement.

Nous pouvons donc saisir l'existence de trois secteurs agricoles fort contrastés : d'une part, un fort secteur capitaliste localisé dans la vigne et à l'opposé l'agriculture traditionnelle : les tout petits exploitants partiels dont l'essentiel est formé de retraités et de bergers qui survivent de par les prix pratiqués par Roquefort ; et coincée entre les deux, une agriculture nouvelle (40 à 50 hectares) qui insiste sur la qualité et vend souvent sous le label « Corse ».

Les crédits ne l'aident qu'insuffisamment à se développer, sur un marché difficile et déjà encombré.

Le tourisme connaît la même situation, bien que la Corse traditionnelle y soit peu présente. Dans l'ensemble, on peut diviser ce secteur en deux : une hôtellerie locale et de grands centres de vacances ou d'hébergement, ainsi qu'une hôtellerie saisonnière bien équipée. Abondent dans cette activité les métiers paratouristiques à prétentions traditionnelles, tel l'artisanat d'art qui produit pour le marché, et dont on retrouvera souvent les animateurs dans le mouvement autonomiste.

Le commerce connaît les mêmes divisions. Si nous voulions schématiser, nous dirions : la Corse des clans, c'est celle des secteurs archaïques ; la Corse monopoliste, c'est celle de la spéculation foncière à des fins touristiques, des gros agrariens, pieds-noirs en majorité, des hôtels et sociétés touristiques liés au capital financier et de leur clientèle commerciale ; la Corse des autonomistes, c'est celle de la petite entreprise moderne concurrencée par les monopoles et parfois difficile à dissocier de la Corse traditionnelle : c'est l'hôtelier local, le petit et moyen commerçant, l'entrepreneur en travaux publics, le grossiste, une partie de la nouvelle agriculture de produits de qualité, l'artisan d'art et la jeunesse, sur laquelle il est temps de se pencher.

Celle-ci est de loin la couche la plus radicalisée ; si elle est autonomiste et non pas révolutionnaire, ce n'est pas sans raisons. Il faut bien sûr faire la part de la confusion. Pour beaucoup de maoïstes qui, en 1969-1970, applaudissaient Nicoud, tout ce qui bouge est révolutionnaire, à plus forte raison tout ce qui « tire ». Le journal *Libération* est bien de cet avis, si l'on en juge par ses articles sur les événements corses d'août 1975. Les origines de la radicalisation apparente de la jeunesse sont en fait à chercher en dehors des schémas maoïstes ou spontanéistes. Il s'agit en premier lieu d'un « ras-le-bol » généralisé des jeunes Corses face aux structures familiales et politiques étouffantes.

Cette motivation est certainement fondamentale. Pourtant, elle n'est pas spécifique à la jeunesse corse. Si l'on essaie en effet d'analyser avec plus de profondeur, on s'aperçoit très vite que d'autres considérations entrent en jeu et induisent la radicalisation de la jeunesse corse vers le mouvement autonomiste.

La première de ces considérations est, indubitablement, l'influence dominante de la petite-bourgeoisie en Corse. Dans une ville telle que Bastia, place-forte de l'autonomisme, l'opinion publique

est incontestablement gouvernée par les professions libérales, la boutique et les petits patrons locaux qui ont entre eux des liens multiples.

Cette prédominance est à la fois numérique et politique et se fait très fortement ressentir depuis que ces couches se sont mises en mouvement. Leur très relative aisance financière leur permet d'envoyer leurs enfants poursuivre leurs études sur le continent. Ainsi l'opinion autonomiste se nourrit d'un tissu urbain et intellectuel qui lui est diffusément favorable.

La jeunesse pourrait être attirée par le mouvement ouvrier, comme c'est le cas sur le continent. Or celui-ci est non seulement numériquement faible, mais la seule organisation politique ouvrière, le P.C.F., s'est fortement compromise par une politique d'accords généraux avec le clan radical et par des appels à « l'Unité de la France », dont le chauvinisme s'est heurté de plein fouet avec la radicalisation autonomiste.

Nous venons donc d'ajouter aux raisons générales de la radicalisation de la jeunesse le bain idéologique qui amène celle de Corse à balancer spontanément vers le mouvement autonomiste, tout en y apportant sa dynamique propre, comme on a pu le constater lors des événements du mois d'août 1975, lorsqu'elle déborda l'A.R.C.

Cela serait incomplet s'il ne s'y ajoutait un motif plus impératif encore, qui explique le caractère de masse de cette radicalisation. Les jeunes Corses, par rapport à l'emploi, se retrouvent dans une situation paradoxale et beaucoup plus inextricable que leurs camarades continentaux. Si la Corse n'a jamais offert beaucoup d'emplois à ses habitants, l'État leur donnait de multiples possibilités à l'extérieur. Ce placement privilégié des Corses était possible grâce à la capacité puissante des clans de faire jouer leurs réseaux multiples de relations. Les principaux postes obtenus par ces méthodes variaient suivant le niveau d'instruction du postulant, d'où la rage éducative des parents qui poussaient leurs enfants à entreprendre les études les plus longues en fonction de leurs ressources. L'Administration, les colonies, la police, l'armée, les douanes représentaient les structures de placement les plus usuelles. Or les colonies se sont fermées une à une à l'émigration des Corses, il n'y a plus de « nouveau monde » à construire. Sur le continent sévit le chômage, tandis que les possibilités de gangréner l'appareil d'État ou la Fonction publique sont plus difficiles aux clans, dont les capacités de fournir des emplois se sont érodées.

Les jeunes Corses ne trouvent pas d'emplois chez eux, car le développement capitaliste actuel n'en est pas générateur, surtout de ceux auxquels bon nombre d'entre eux se sont préparés dans les universités. Ils se sentent pris au piège, ce qui est exactement leur situation.

Ils réclament une université locale, non seulement pour des raisons politiques, mais dans l'espoir chimérique qu'elle entraînera le marché de l'emploi local. Enfin, ils exigent la priorité pour les offres d'emplois locales. Pour comprendre par conséquent objectivement les raisons de la colère de la jeunesse, il faut mêler ces éléments déterminants : révolte générale contre l'ordre établi et la famille étouffante, mais surtout crise économique particulière, compensations salariales ou professionnelles pour s'exiler insuffisantes, et marché de l'emploi en Corse non structuré, qu'il faut associer à une révolution des mentalités : le refus nouveau de s'exiler.

La jeunesse et les couches sociales dont nous avons relevé la situation au cours de ce chapitre formeront après 1968 la base de masse du mouvement autonomiste.

Avant de passer à l'analyse de ce mouvement et de ces forces, il nous paraît intéressant d'entrevoir son précurseur, le mouvement régionaliste.

Le mouvement régionaliste

Le démarrage du mouvement régionaliste va être fort lent et difficile. Il sera surtout le fait d'exilés parisiens autour d'une amicale de Corses : l'Union Corse-Avenir. Alors que le mouvement social breton a déjà connu son apogée, le régionalisme corse n'en est qu'aux balbutiements. Il faudra attendre l'année 1966 pour que se constitue le Front régionaliste corse, qui sera d'ailleurs immédiatement marqué par les divisions et les scissions. Il a été précédé par plusieurs initiatives plus ou moins vite enterrées, telle la création en 1962 de l'Union nationale des étudiants corses (U.N.E.C.), qui, avec l'Union corse, tient à Corte, en 1963, le premier Congrès de la jeunesse corse, première apparition du mouvement régionaliste en Corse même depuis la guerre. L'année suivante, un journal, *L'Informateur corse*, est à l'initiative de la création du Comité d'études et

de défense des intérêts corses (C.E.D.I.C.), pôle de regroupement autour de Max Siméoni.

Deux ans plus tard, toutes les composantes du régionalisme naissant tentent de s'unifier dans un front baptisé le nouveau Front régionaliste corse (F.R.C.) qui veut respecter les opinions de chacun de ses membres. Mais *L'Informateur corse* s'en prend violemment à Charles Santoni et Dominique Alfonsi, opérant une rupture au sein du Front. Le 3 septembre 1967, à l'instigation de Max Siméoni, la scission est consommée par la réunion de Cataraggio de ses partisans qui donnent à leur mouvement le nom d'Action régionaliste corse (A.R.C.). L'A.R.C., à l'opposé du F.R.C. qui a des penchants à gauche – jusqu'à se dire socialiste –, se déclare apolitique et repousse l'analyse de la Corse conçue comme une colonie. Le principal leader du F.R.C., mouvement qui restera le plus important jusqu'en 1968-69, est Me Charles Santoni, avocat au barreau de Paris jusqu'en 1973, date à laquelle il exercera en Corse.

La percée autonomiste

Dans le courant de l'année 1975, bien avant que la mission menée par M. Libert Bou, envoyé spécial du gouvernement pour écouter les doléances locales, eût présenté son rapport au conseil général, l'A.R.C. semblait avoir abandonné toute velléité et menait une sorte de duo amoureux avec le missionnaire gouvernemental. Ce dernier avait largement consulté les organisations professionnelles et même l'A.R.C. Mais Libert Bou voulait ménager la chèvre et le chou. Aussi décida-t-il de présenter son rapport final aux chefs clanistes, autrement dit au conseil général, qui n'en espérait plus tant. C'était rompre avec l'A.R.C. Celle-ci, à moins de perdre la face, ne pouvait plus que déchirer ce qu'elle avait contribué à écrire. Autrement dit, le représentant du gouvernement poussait l'A.R.C. dans la voie de la révolte. Ce fut donc l'attitude plus que les promesses de l'envoyé du pouvoir qui fut jugée comme traditionnelle et en conséquence inacceptable par les intérêts économiques et sociaux qui sous-tendent l'autonomisme. L'A.R.C. ne pouvait se contenter d'un jugement de Salomon.

Si la mission Libert Bou provoqua une acalmie sociale, les trois années précédant sa venue n'ont pas manqué de rebondissements divers. La puissance actuelle du mouvement est incontestable.

blement liée à sa capacité de se lier aux luttes locales depuis les quatre dernières années. Bien que cette organisation n'ait pas soutenu toutes les formes de lutte en Corse. Ce fut le cas notamment lors d'occupations d'usines à Pâques 1974 et lors de la grève des banques. En revanche son apparition a été manifeste lors de conflits importants, tels la défense de l'emploi des cheminots et du patrimoine ferroviaire de la Corse en février 1972 — que le gouvernement laissait liquider sous le prétexte habituel de non-rentabilité —, le soutien aux luttes des agriculteurs de la côte orientale contre la main-mise des pieds-noirs, l'exigence aux côtés des étudiants de l'ouverture d'une université à Corte, enfin la participation la plus significative, la lutte contre les boues toxiques déversées par la société italienne Montedison, au large des côtes corses.

Cette lutte marquera l'existence du premier front régional contre l'État et la pollution sous la direction politique des organisations de la nouvelle Corse, parmi lesquelles il faut ranger la C.F.D.T. et le P.S.U., d'ailleurs en étroite relation. Le P.S.U., tout comme le parti socialiste actuel, est profondément sensible aux pressions autonomistes : c'est qu'il est lui-même largement composé des couches nouvelles peu prolétariennes qui, dans toute l'île, ont « balancé » dans le même camp.

Face à cette nouvelle conjoncture, manifeste depuis 1972, quelle a été l'attitude des mouvements autonomistes ? Nous étudierons uniquement le plus important d'entre eux, l'ex-Action régionaliste corse, devenue en juillet 1973 l'Action pour la renaissance de la Corse. Ce changement d'appellation sans changement de sigle est un signe des temps. Mentionnons encore l'agonie du Front régionaliste corse — tentative dérisoire de « socialisation » des idéaux nationalistes —, ses retombées diverses — le Parti du peuple corse et sa fusion avec le Parti corse pour le progrès (P.C.P.), enfin le Parti corse socialiste¹.

L'Action pour la renaissance de la Corse

Alistro, près d'Aléria, sur la côte orientale. Il est 7 heures du matin, le jeudi 21 août 1975. Une cinquantaine de militants armés de fusils de chasse s'emparent de la cave vinicole de M. Delpeille, un pied-noir poursuivi par la justice pour fraude sur les vins. Le

1. Développés dans le livre : « *Qu'est-ce qui fait courir les autonomistes ?* ».

commando appartient à l'Action pour la renaissance de la Corse, dont l'un des dirigeants a déclaré quelques jours plus tôt : « Il faudra sans aucun doute s'engager dans une révolution totale ! »

Mais pouvait-on alors accorder quelque crédit à cette déclaration faite au congrès de l'A.R.C. sous la pression d'une base qui scandait : « Assez de paroles, de l'action ! » Depuis 1971, les leaders de l'A.R.C. parlaient beaucoup de violence mais ne la pratiquaient guère !

Edmond Siméoni est le spécialiste de ce genre de propos : « Que nos amis se rassurent, que nos ennemis s'inquiètent en méditant cette pensée : les peuples en légitime défense ont tous les droits ! » (*Kyrn*, mars 1972).

La typologie du discours de l'A.R.C., c'est la menace sous le prétexte de la légitime défense : « Nous sommes pacifiques, mais si on nous y oblige, on verra ce qu'on verra... ». Mais les frères Siméoni, leaders de l'A.R.C., contiennent leurs partisans. Leurs propos cependant exacerbent des militants de plus en plus nombreux. Certains éléments ne demandent qu'à en découdre. Cela fait le bonheur des terroristes semi-clandestins dont la parenté idéologique avec l'A.R.C. est une évidence. Depuis trois ans, l'adresse des frères Siméoni leur a permis d'éviter le pire. En envahissant la cave de l'agriculteur pied-noir Delpelle, il ne fait aucun doute que l'A.R.C., tout au moins sa direction, veut continuer dans cette voie... L'affaire s'annonce comme un bon coup publicitaire quelques jours après son congrès, alors que le gouvernement à travers la mission de Libert Bou, a encore l'initiative des opérations. Ce que l'A.R.C. ignore, c'est que l'État bourgeois attend depuis longtemps une gaffe des autonomistes.

Le 22 août, ces derniers se voient encerclés par une énorme opération de gendarmerie appuyée par des hélicoptères et des automitrailleuses. L'A.R.C. refuse de céder, commet même l'erreur de prendre des otages (quatre ouvriers nord-africains), quitte, quelques heures après, à les relâcher. L'assaut est donné à 16 h 10. Les autonomistes ripostent. Quatre gendarmes s'écroulent, deux sont mortellement blessés, un occupant est blessé au pied. Trêve puis reddition, les autonomistes s'égaient devant les gendarmes hébétés. Le docteur Edmond Siméoni se rend.

Cependant l'A.R.C. a obligé l'État à avancer des propositions de solutions économiques à la crise corse. Il lui faut choisir, et vite, d'autant que la colère couve — on en a comme preuve la nuit d'émeutes qui fit un mort dans les rangs des gendarmes mobiles,

lors de l'annonce de la dissolution de l'A.R.C., la semaine qui suivit l'action du commando d'Aléria. Et depuis, les multiples plasticages dont furent victimes les viticulteurs pieds-noirs, la Légion étrangère installée à Corte ou les bâtiments publics.

Comme nous l'avons déjà certifié, l'A.R.C. est surtout le porte-parole politique de couches sociales semi-traditionnelles, mais réactives par le développement monopoliste ; elle essaie de réaliser sur la base de leurs intérêts un front de classes. L'essentiel de son expression vise à rallier la Corse traditionnelle par la mise en valeur de mythes passésistes qui sont en même temps une sorte de philosophie de l'histoire. Dans sa brochure principale *Autonomia*, parue en juin 1974, elle estime que l'identité profonde des Corses finit toujours par s'opposer aux « prédateurs ». Ainsi on peut y lire ceci : « L'attachement du vieux peuple à la ' sainte liberté ' et au respect de son identité profonde a créé à chaque fois le reflux des prédateurs sans exceptions »².

« Quelques-uns sont restés plus longtemps que d'autres parce que les Corses sont divisés ou inorganisés devant la force, parfois trompés par l'adresse des politiciens étrangers, souvent trahis par leurs propres notables, n'ont pu traduire comme ils le ressentaient leur sentiment historique de résistance. Mais un jour où leur courage a dominé la puissance, leur lucidité a fait tomber les masques et leur union confondu les traîtres. Les divers occupants sont toujours repartis ».

L'occupant en fuite ouvre le bal amoureux de la Corse nouvelle et de son prince charmant, ce qui n'exclut pas l'ambition : « La Corse de l'A.R.C., c'est celle du peuple corse maître de ses ressources et de ses richesses, exploitant toutes les chances de son climat, toutes les beautés de ses sites, à son bénéfice, non pas pour la prospérité démesurée de quelques-uns, mais pour l'aisance et le juste confort de tous, dans une communauté fraternelle (...), la Corse des hommes et de la jeunesse et de la solidarité. C'est donc une Corse ambitieuse, celle de l'A.R.C. Pourquoi ne le serait-elle pas ? »³.

Mais l'A.R.C. précise tout de suite de quoi sera composée la corbeille de la mariée : « L'A.R.C. considère d'abord que la révolution fondamentale doit se faire dans le respect de la propriété et de l'initiative privée »⁴.

La communauté des frères mérite bien le respect... de la propriété privée et du capital. Notons que cette prise de position au demeurant fort classique, est inscrite dans un paragraphe pompeusement intitulé : « Solutions originales » !

La Cose nouvelle, celle qui « bouge », se croit volontiers, non sans quelque raison, la représentante de toute la Corse. Elle ne peut concevoir sa propre lutte que comme l'expression du progrès et de la révolte du petit (insulaire) contre le gros (étranger). A ses yeux, son combat est juste, et, en conséquence, ses adversaires sont de mauvaise foi. L'A.R.C. exprime parfaitement ce sentiment : elle se plaît à se confondre elle-même avec la Corse dont elle rêve, et se croit autorisée à parler au nom de tous. Les autres sont des traitres. Cela est amplifié par la comparaison que nul ne manque de faire entre les mœurs dissolues des élus locaux et les leaders de l'A.R.C., dont l'honnêteté est la meilleure des armes.

Quelques précisions sur le mouvement lui-même. L'A.R.C. est surtout implantée sur la côte orientale et à Bastia. Cela correspond à la zone de difficultés sociales les plus grandes de l'île. Elle est peu structurée, avec un congrès annuel doublé d'une assemblée générale de militants. Elle édite un journal chaque semaine, *Arriti*, dont la modernisation était en cours avant les événements de l'été 1975.

Une grande partie de l'extrême-gauche française a suivi l'A.R.C. sur le chemin de sa recherche du colonialisme français depuis le XVIIIe siècle. Même les plus prudents ont attaché une grande importance à l'histoire pour exposer la situation actuelle.

Or nous croyons que sans négliger le passé, il faut lire le problème corse au présent, qu'une grande partie des arguments autonomistes ne lisent le passé qu'au travers des phénomènes actuels. Il ne s'agit que d'un message détourné. Or, que découvre-t-on dans *Autonomia* ? Douze pages sont réservées à la période qui va de 1729 à 1957 sous le titre révélateur : « La révolution corse à l'expansion » ; en revanche, cent pages constituent l'analyse des années 1957 à 1973 sous le titre : « Bilan de l'expansion ».

Apparaît ainsi la préoccupation centrale de l'A.R.C. qui motive les cent dernières pages : l'« expansion » (!). Sous le titre : « Propositions de l'A.R.C. », elle exprime le programme d'action des classes sociales qui la portent. Cela devrait faire taire définitivement ceux qui croient à l'éternelle réapparition d'une « nation colonisée ». A ceux qui douteraient encore que sous un découpage historique fondé sur une mythologie coloniale s'expriment en fait des intérêts de classe évidents et fort actuels, nous livrons, choisi

parmi d'autres, l'exemple suivant : au lendemain des événements d'Ajaccio où les agriculteurs en colère déculottèrent le directeur de la D.D.A., le journal de l'A.R.C. titre : « Agriculteurs : les raisons de la colère »⁵. L'éditorial se termine par : « L'agriculture corse se meurt, empoisonnée par les responsables parisiens certes, mais ici représentés par leurs complices locaux ».

Voilà pour l'habillage idéologique. L'agriculture corse se meurt. Or de quoi est-il question dans l'article ? De spéculations foncières et agricoles qui n'existaient pas il y a dix ans ! L'article expose en long et en large les difficultés de ces nouveaux investissements. Ainsi, sous le titre « Arboriculture », on peut être surpris d'apprendre que « l'arboriculture qui avait pris *un bon départ* (...) huit cents hectares de plantés qui représentent pour l'essentiel un endettement de 8 000 000 de francs, qu'il faut rembourser (...) bien sûr les agriculteurs vont être remboursés, mais quand ? ».

Ainsi apprend-on « qu'ils ont dû procéder à de nouvelles plantations ». Il en est de même pour « l'agrumiculture qui est sans doute une des chances de notre île » ; ou encore est-on informé que les cultivateurs ont investi dans la « picholine verte de confiserie (...), spéculation de *l'avenir* ».

L'article entier passe en revue les nouvelles cultures et leurs réelles difficultés. Mais est-ce pour autant le cri d'agonie du moribond que l'A.R.C. prétend être celui de la Corse et de son agriculture depuis le XVIIIe siècle ? Nullement, plutôt la plainte d'un bon vivant qui a bien du mal à faire sa place au soleil, mais dont les cris sont des signes de vigueur.

L'origine de l'A.R.C. plaide contre elle-même lorsqu'elle se prétend être le défenseur de la Corse traditionnelle. Elle est née sous une apparence apolitique en 1967, contre le F.R.C., pour ne pas effaroucher le grand capital, car une partie de sa base espérait en devenir l'associé. Ses espoirs déçus ont provoqué sa radicalisation qui s'exprime sous la forme d'une tentative plus ou moins crédible de constituer en Corse une zone de protectionnisme économique ; ce qui, de toute façon, constitue au minimum un chantage particulièrement efficace sur l'État français. Tel est le projet central de l'A.R.C., réaction composite de la petite bourgeoisie à la fois appéurée devant ses difficultés financières et envieuse d'imiter, à son échelle, le grand capital. « Les affaires sont bonnes, pourquoi ne le seraient-elles pas pour tous ? »

Affrontée à l'impossibilité de faire entendre raison, jusqu'à présent, au capital monopoliste et à l'État, l'A.R.C. durcit son langage et menace d'entrer dans l'action violente. Elle entraîne, à partir de 1972, de plus en plus de couches mécontentes de la situation générale et revendique pour celles-ci le droit de s'abriter derrière leurs propres lois, c'est-à-dire une indépendance de fait. Car cela ne peut se faire qu'à condition d'aller loin. C'est-à-dire d'exiger des structures étatiques nouvelles qui ne puissent être détournées par les clans. Les revendications de protectionnisme économique et de conclusion définitive des pesanteurs traditionnelles s'allient logiquement dans l'exigence de nouvelles structures politiques.

Sans le vouloir politiquement, de par sa propre logique idéologique, l'A.R.C. est amenée à revendiquer une indépendance *de facto*.

A ce propos, il n'est pas sans signification que l'A.R.C. cherche dans les institutions de la Ve République à la fois le moyen de satisfaire ses *desiderata* et, au-delà, un modèle.

Pour prouver nos affirmations, ouvrons encore une fois *Autonomia*, au moment où l'A.R.C. s'essaie à définir le « domaine interne » de sa future Corse :

« Quel pourrait être le ' domaine interne ' de la Corse autonome ?

« Un critère doit être avancé : le domaine interne doit inclure toutes les matières sur lesquelles s'est exercée ou menace de s'exercer l'action colonisatrice et spoliatrice contre laquelle le peuple corse, pour assurer sa survie, doit se défendre.

« Ce critère revient à énumérer tout ce qui touche à la mise en valeur générale de la Corse, au point de vue économique, social et culturel : agriculture, tourisme, industrie, artisanat, domaine foncier, marché de l'emploi, enseignement de tous niveaux, formation professionnelle, patrimoine culturel. Par voie de conséquence, doivent relever du domaine interne tous les moyens de cette mise en valeur générale : infrastructure, commerce intérieur et extérieur, services publics... ».

La première phrase de réponse et l'introduction de la seconde ne laissent aucun doute : l'A.R.C. ne plaide pas la cause de la Corse traditionnelle, mais celle de la « mise en valeur » actuelle. Autrement dit, la bourgeoisie corse nouvelle a un concurrent : les monopoles, qu'il s'agit d'écarter.

Comme elle juge à juste titre que l'État est au service de ces derniers, elle se propose de constituer une nouvelle structure éta-

tique, l'autonomie, selon le principe bien connu : « On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même ». Le titre qui suit, en toute logique, s'intitule « Les compétences », autrement dit : comment cette politique de chasse gardée va se réaliser à travers la constitution d'un nouvel appareil d'État, qui d'ailleurs n'avoue pas son nom.

« Sur toutes ces matières, la Corse autonome doit jouir des compétences qu'exerce actuellement l'État, c'est-à-dire les compétences législatives, financières et juridictionnelles. La Corse doit pouvoir, dans le domaine interne, voter les lois, les exécuter, prendre les décrets et règlements d'application, sanctionner les infrastructures »⁶.

C'est ni plus ni moins une proposition de sécession qui vise à prendre à l'État central l'essentiel de ses prérogatives pour constituer sur son modèle un nouvel appareil d'État avec ses lois, sa justice, son parlement, etc. L'État français a sur les bras, en Méditerranée, un groupe politique qui se voit habillé en bourgeoisie nationale !

Chantage ou réalité ? Il est encore trop tôt pour le dire, bien qu'à notre avis la part du chantage soit encore la plus grande !

Qu'est-ce qui permet à l'A.R.C. de prétendre qu'elle n'est pas indépendantiste, alors que son programme, scruté de près, prouve le contraire ?

Deux choses qui n'en font qu'une : sa bonne foi et sa niaiserie !

En effet, l'A.R.C. croit n'être pas indépendantiste en laissant à l'État français les oripeaux de la représentation internationale. Autrement dit, nous resterons français parce que nous ne crierons pas trop haut que nous ne le sommes plus ! En échange de quoi, l'État français aura la bienséance de continuer à payer les pensions de guerre et les retraites aux Corses comme « droits inaliénables » (*sic*), l'amabilité de payer la défense militaire et les représentations internationales communes !

On pourrait croire que nous exagérons, aussi nous empressons-nous de fournir deux preuves ; juste avant de définir l'autonomie interne par les lignes que nous venons de citer, l'auteur d'*Autonomia* écrit en ce qui concerne « le domaine interne » : « Il n'englobe jamais les Affaires étrangères et la Défense nationale, qui restent en tout état de cause de la compétence de l'État central,

6. *Autonomia*, p. 142.

lequel garde seul, quelle que soit l'ampleur de l'autonomie accordée, la souveraineté »⁷.

Dans le même ordre d'idées, pour se défendre de l'accusation d'irrédentisme⁸ lancée par J. Emmanuelli, premier secrétaire du P.S. en Corse, lors du congrès de ce parti le 8 août 1974, sous la signature collective A.R.C., Arriti répond : « L'autonomie n'est pas l'indépendance, et le statut revendiqué par l'A.R.C. le précise explicitement : la Corse ne revendique aucune souveraineté internationale, et la République française garde les attributions maîtres de celle-ci : Affaires étrangères et Défense nationale »⁹.

L'A.R.C. se propose ingénument de constituer une sorte de *Commonwealth* dont la « reine-mère » serait la « République française » ; celle-ci conserverait les hochets symboliques de la « souveraineté ».

Que penser de tout cela ? L'A.R.C. proclame son attachement à la France, mais se compose un programme de teneur indépendantiste. A notre avis, il faut surtout y voir, selon sa caractéristique essentielle, un chantage. Ne pas saisir cette donnée, c'est se condamner à ne rien comprendre.

Mais, outre le chantage, une partie grandissante de la jeunesse, associée aux victimes déclassées de l'expansion, est tentée par l'aventure d'assumer, par une rupture, son propre destin.

Où cela mènera-t-il ? A notre avis, soit à un règlement rapide — comme en 1962, pour le problème breton (mais l'État, dans le cadre de la crise économique, en a-t-il les moyens ?), ou à une impasse.

Conclusion

Après le « drame » d'Aléria et les nuits d'émeutes bastiaises qui s'ensuivirent, deux dynamiques sont en cours au sein du mouvement autonomiste : avant sa dissolution, l'A.R.C. avait su maintenir dans le même chemin, à la fois une radicalisation nationaliste de plus en plus ouvertement séparatiste, et un projet restreint de

7. *Autonomia*, p. 140.

8. Irrédentisme : doctrine qui revendiquait le rattachement de la Corse à l'Italie sous Mussolini.

9. Arriti, 31 août 1974.

protectionnisme économique. C'est cette équivoque soigneusement entretenue par les dirigeants de l'A.R.C. qui fit leur succès, mais c'est aussi elle qui explique les dérapages ou les débordements de juillet 1975 qui permirent au ministre de l'Intérieur de dissoudre l'A.R.C. au nom de l'intégrité du territoire et de l'unité de l'État.

Cette dissolution et les accusations de Poniatowski obligeaient les dirigeants du mouvement autonomiste à choisir entre ces deux dynamiques. En se déclarant partisan de l'autonomie administrative dans le cadre de la République française exclusivement à tout autre projet, le mouvement autonomiste rompait, si ce n'est encore dans les faits en tout cas en esprit, avec les partisans de l'indépendance ; tendance actuelle occultée par la solidarité envers les emprisonnés.

En créant à l'A.R.C. un successeur en janvier 1976, l'Association di Patrioti Corsi (A.P.C.), la direction autonomiste tente de ressouder les rangs de ses partisans mais sur la base unique du projet d'autonomie administrative ; en insistant sur le refus de la violence, sur son aspect « adulte », elle veut obliger la radicalisation de la jeunesse beaucoup plus nationaliste à se soumettre aux intérêts économiques et sociaux induits dans son projet.

Cette nouvelle organisation a pour but de combler le vide politique laissé par la disparition de l'A.R.C., car l'État en profitait pour négocier directement avec les « forces vives locales », organisation par organisation, moyen de court-circuiter efficacement la revendication politique d'autonomie administrative !

Janvier-février 1976